



## Communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure

# **Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR)**

# Note explicative

#### Identification du demandeur

Nom de la collectivité : Syndicat Intercommunal Murois

Adresse complète: 7 rue André Malraux, 697200 Saint Maurent de Mure

**Statut juridique :** Structure intercommunale

Numéro SIRET de l'EPCI: 256 900 796 000 36

Représentant légal habilité: Henri MONTELLANICO, Président

Interlocuteur du projet : Morgane LEONARD, Directrice Générale des Services

**Téléphone**: 04.72.48.93.59

Courriel: dgsmurois@simurois.fr

#### Nature du projet faisant l'objet de la demande

Intitulé de l'opération : Rénovation thermique et transition environnementale du bâtiment Maison Pour Tous

Adresse exacte du lieu des travaux : 1 rue André Malraux, 69720 Saint Laurent de Mure,

#### Présentation et objectifs du projet

#### 1) Un bâtiment avec des lacunes sur le plan énergétique et au confort limité pour les usagers

Le Syndicat Intercommunal Murois a pour objet la gestion et l'animation des équipements à caractère sportif, culturel et social situé au lieu-dit le plâtre à savoir une piscine, un gymnase, un mur d'escalade, un plateau sportif, des terrains de tennis, une médiathèque, le bâtiment abritant le Relais des Assistantes Maternelles et le bâtiment abritant la Maison Pour Tous. L'objet de la présente porte sur ce dernier bâtiment Maison Pour Tous, dont la conception globale semble plutôt correcte sur le plan énergétique mais présente des lacunes empêchant de contenir les consommations énergétiques. Ainsi le système de chauffage centralisé ne permet pas une régulation par local au plus près de la demande alors que les activités socio-culturelles organisées dans ce bâtiment sont variées avec des degrés d'intensité plus en moins élevés. Ainsi, par exemple, pour que les usagers inscrits au cours de peinture sur porcelaine n'aient pas froid, il faut chauffer tout le bâtiment, alors que dans une autre salle il peut y avoir un cours de hip-hop où les usagers sont contraints d'ouvrir les fenêtres pour supporter le chauffage centralisé. Ce même système de chauffage est fortement émetteur de CO2. Par ailleurs les menuiseries et le bardage montrent des défaillances augmentant de fait les déperditions d'énergie. Enfin l'absence d'occultations extérieures rend difficile la gestion d'un bon confort, aussi bien en hiver avec une baisse importante des températures dans la salle dite de sport durant la nuit, qu'en été avec une impossibilité

Envoyé en préfecture le 28/04/2022

Reçu en préfecture le 28/04/2022

Affiché le



de conserver des températures raisonnables pour la pratique d'activités. Un audit énergétique a été réalisé, conformément aux critères de l'ADEME, afin d'améliorer d'une part le confort des usagers et d'autre part d'inscrire les travaux dans un plan d'amélioration énergétique à moyen-long terme.

#### 2) Des travaux adaptés au projet de mandat et à la stratégie nationale de transition énergétique

Le plan de mandat 2020-2026 du Syndicat Intercommunal Murois s'inscrit dans une démarche environnementale nouvelle avec une volonté politique de limiter les émissions de gaz à effet de serre, de réduire la facture énergétique des bâtiments et d'entrer dans une logique de responsabilité sociétale. A une échelle bien plus importante, l'Etat, à la suite du Grenelle de l'Environnement, a promulgué une loi de transition énergétique en août 2015 qui a pour but de contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique et renforcer l'indépendance énergétique de la France. Parmi les objectifs majeurs de cette loi, se trouvent la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030, la diversification de la production d'électricité, l'abaissement de la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à 2012, etc. Les travaux inscrits dans le programme de rénovation énergétique de la Maison Pour Tous répondent aux objectifs susmentionnés et relèvent de l'axe n°2 « rénovation thermique, transition énergétique et environnementale » des opérations éligibles à la DETR 2022. Tout d'abord l'isolation des murs et de la toiture viendront fortement améliorer la performance énergétique du bâti, ainsi que le confort des usagers. Ensuite le remplacement des menuiseries ainsi que l'ajout d'occultations permettra une économie notable d'énergie, une rupture des ponts thermiques et augmentera le bien-être des administrés. Enfin, le système de climatisation réversible, en complément de la chaudière centrale récente mais centralisée, va permettre d'économiser l'équivalent de deux tonnes de CO2 par an. Le plan d'action proposé dans le rapport d'audit énergétique justifie une réduction des gaz à effet de serre de 74 %, soit le facteur 4 qui est l'objectif national phare de la loi sur la transition énergétique.

#### Calendrier de réalisation

#### Calendrier de réalisation :

Date prévisionnelle de choix des entreprises : Juillet 2022
Date envisagée de démarrage des travaux : Août 2022

Date envisagée d'achèvement des travaux : Septembre 2022

### Plan de financement du projet

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Détail des différents postes de dépenses	Montant HT*	Détail des recettes (financements publics et privés sollicités ou obtenus)	Taux	Montant
Travaux d'isolation des murs	95 455€	Etat : DETR	60 %	137 269 €
Travaux d'isolation de la toiture	43 600 €			
Travaux de remplacement des menuiseries	63 363 €	Certificat d'économie d'énergie	4%	9 151 €
Travaux d'amélioration de la VMC	909 €	Autofinancement – fonds propres	36%	82 362 €
Travaux de mise en place d'un système DRV	25 455 €			
TOTAL	228 782 €	TOTAL	100%	228 782 €

Envoyé en préfecture le 28/04/2022

Reçu en préfecture le 28/04/2022

Affiché le



Je soussigné, Henri MONTELLANICO, Président du Syndicat Intercommunal Murois, sollicite une subvention d'un montant de 137 269 € auprès de la Préfecture du Rhône pour la rénovation thermique et la transition environnementale du bâtiment Maison Pour Tous, implanté sur le site du Syndicat Intercommunal Murois.

Fait à : Saint Laurent de Mure Le : 21/04/2022

Signature et cachet du demandeur :